



**Conseil communal**  
*Séance n°2 du 20 février 2017*  
*se réunit pour la première fois à 20 heures*  
*en la salle de l'Hôtel communal,*  
*sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,*  
**ORDRE DU JOUR**

**Direction Générale**

- 1). DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 01 du 30 janvier 2017 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 01 du 30 janvier 2017 : projet de PV.

**Finances**

- 2). FINANCES - Communication de la décision de l'autorité de Tutelle - Réformation du Budget 2017 - Notification.**

Le Budget 2017 de MORLANWELZ a été voté en séance du Conseil communal de MORLANWELZ en date du 28 novembre 2016.

Le Budget 2017 de MORLANWELZ est arrivé complet à l'autorité de Tutelle le 06 décembre 2016.

Le délai imparti pour statuer sur ledit Budget 2017 de MORLANWELZ a été prorogé jusqu'au 20 janvier 2017.

Le budget 2017 a été réformé par arrêté du Ministre le 19 janvier 2017.

Nous vous proposons d'en prendre connaissance.

- 3). FINANCES - Notification des subventions accordées en 2016 - Répartition des subsides à diverses associations sportives, culturelles ou sociales pour l'année 2017 - Examen - Décision.**

Le Conseil communal de MORLANWELZ du 17 décembre 2014 a approuvé le Règlement relatif à l'octroi de subventions communales.

L'article 2 du Règlement prévoit que le Collège communal de MORLANWELZ fait rapport au Conseil communal de MORLANWELZ des différentes subventions qui ont été octroyées pendant l'année N-1.

La liste des subsides 2017 et la liste des différentes subventions octroyées pendant l'année 2016 se trouve dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ. Nous vous demandons de l'approuver.

**Service Marchés publics**

- 4). MPs – BIB - Adhésion à un marché public de fournitures organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.) et portant sur l'achat de livres papier et sur l'accès à des livres numériques - Examen – Décision.**

Le 17 décembre 2015, la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.) a informé la Commune de MORLANWELZ qu'elle préparait un marché public de fournitures portant sur l'achat de livres papier et sur l'accès à des livres numériques pour les services de l'administration et les bibliothèques publiques, et ce pour une durée de quatre ans (sous forme d'accord-cadre).

La F.W.B. a prévu que les pouvoirs organisateurs des bibliothèques reconnues puissent adhérer à ce marché. Cette adhésion n'oblige en aucun cas à passer commande, et n'empêche pas de repasser un marché en parallèle si souhaité.

Le but de la F.W.B. est d'aider les pouvoirs organisateurs de bibliothèques reconnues en les déchargeant d'un travail administratif et en assurant un service de qualité par une analyse rigoureuse des offres.

La Bibliothèque de MORLANWELZ a souhaité adhérer à ce projet.

Le Conseil communal de MORLANWELZ, en sa séance du 29 février 2016, a pris connaissance du projet de la F.W.B., a approuvé les conditions du projet de marché public et a souhaité pouvoir examiner les conditions de ce marché une fois que celui-ci aura atteint son stade définitif, en vue de potentiellement y adhérer.

La F.W.B. a été informée que la Commune de MORLANWELZ avait marqué son intérêt pour ce projet.

Le 16 janvier 2017, la F.W.B. a informé les bibliothèques que le marché portant sur l'accord cadre de fournitures de livres et autres ressources a été attribué à l'Association Momentanée de Libraires Indépendants (A.M.L.I.) pour une durée de quatre ans.

Cette association est composée de 49 librairies réparties sur tout le territoire de la F.W.B. Les pouvoirs adjudicateurs associés pourront commander indifféremment dans ces établissements sans limitation d'aucune sorte et selon leur nécessité du moment.

Pour pouvoir utiliser ce marché, les pouvoirs adjudicateurs doivent confirmer leur adhésion à ce marché.

Cette adhésion permettra à la Commune de MORLANWELZ d'acheter des livres pour tous les services ou institutions qu'elle organise, en ce compris les écoles, services communaux, centre de documentation,...

Les principales librairies consultées habituellement par la Commune de MORLANWELZ lors de ses propres procédures de marchés publics font partie des 49 librairies de l'A.M.L.I.

Les remises accordées par l'A.M.L.I. sur le prix public seront les suivantes :

- 5 % sur les livres scolaires et pédagogiques ;
- 10 % sur les livres et médias adaptés aux handicaps ;
- 12,5 % sur les autres fournitures.

Nous demandons au Conseil communal de MORLANWELZ :

- de prendre connaissance des termes de l'offre de l'Association Momentanée de Libraires Indépendants (A.M.L.I.) qui a été retenue dans le cadre de l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.), et des règles d'utilisation de ce marché.
- d'adhérer au marché portant sur l'accord-cadre de fournitures de livres et autres ressources, mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles (F.W.B.).

### **Points à huis-clos.**

#### **Service juridique**

- 5). JUR - Caméras de surveillance - Demande d'installation de caméras pour une maison située au n°101 de la Rue Ernest Petit à 7141 MORLANWELZ - Examen - Décision**
- 6). GRH - Personnel communal - Désignation d'une Directrice Générale ad interim (DGa.i.) du mercredi 1er février 2017 au mardi 7 février 2017 inclus - Examen - Information.**
- 7). GRH - Personnel communal - Désignation d'un Directeur Général ad interim (DGa.i.) du mercredi 8 février 2017 au lundi 20 février 2017 inclus - Examen - Information.**
- 8). GRH - Personnel communal - Dossier N°99 - Mise en disponibilité pour cause de maladie - Examen - Décision.**

Le Directeur Général a.i.,

Le Président,

Florent GOSSELIN

Christian MOUREAU